



Protocole sanitaire COVID : précisions

publié le 02/09/2020

Descriptif :

Voici les informations complémentaires sur l'application du protocole sanitaire, publiées le 2 septembre dans pronote.

Madame, monsieur,

Je vous adresse quelques informations complémentaires sur l'application du protocole sanitaire.

Port du masque :

Le port du masque est obligatoire à partir du moment où l'élève pénètre dans l'établissement. Il ne peut le retirer que pour les cours d'EPS sur indication de son enseignant et pendant la pause déjeuner. Un élève a besoin de 4 masques par jour.

Nous vous demandons de prévoir une pochette plastique (type sac de congélation) pour les masques propres et une autre pochette pour les masques usagés.

Lors du déjeuner, la collecte des masques sales à usage unique sera réalisée par les surveillants.

Pour les familles qui le souhaitent, le collège est en mesure de fournir des masques taille adolescent.

Lavage des mains :

Il est systématisé comme suit :

- A l'entrée au collège,
- Après chaque passage aux WC
- Après chaque récréation,
- Avant et après le déjeuner,
- Avant et après chaque cours d'EPS
- Avant le départ du collège.

Limitation des flux d'élèves :

Afin de limiter la propagation du virus, l'organisation du collège a été pensée en limitant les croisements de classes. Pour cela, les élèves sont invités à rester dans une salle de cours. Les professeurs se déplacent de salle en salle.

Les activités du foyer et de la chorale sont pour le moment suspendues.

Le CDI est momentanément fermé. Une réflexion est en cours pour permettre l'ouverture du CDI dans des conditions sanitaires sécurisées.

Désinfection des locaux :

La désinfection des salles de classe aura lieu une fois par jour. Les éléments saillants comme les poignées de porte, les interrupteurs, les rampes d'escalier etc seront désinfectés plusieurs fois par jour.

Aération des salles :

Les salles seront aérées le matin avant l'arrivée des élèves, à chaque récréation et les soir à leur départ.

W.C.

Les sanitaires seront désinfectés deux fois par jour.

Distanciation physique

Afin de permettre la distanciation physique, le stationnement dans les couloirs du RDC ne sera plus autorisé y compris les jours de mauvais temps.

Utilisation des postes informatiques :

Les claviers des PC seront recouverts d'un film étirable pour garantir une désinfection après chaque usage.

Pour l'ensemble du personnel,

Bien cordialement,

Mylène VANDON

Principale



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.